



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Royaume du Cambodge

Nation-Religion-Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

**Chambres extraordinaires au sein
des tribunaux cambodgiens**

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត

Bureau des co-juges d'instruction

សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ/Dossier pénal

លេខ/n°: 002/14-08-2006-CETC-BCJI

លេខស៊ើបអង្កេត/Instruction

លេខ/n°: 002/19-09-2007-CETC-BCJI

កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់ចម្លើយសាក្សី

Procès-verbal d'audition de témoin

Le huit novembre deux mille neuf, à neuf heures et cinquante minutes, dans le village de Lom Torng Thmey (លំទងថ្មី), commune de Lom Torng (លំទង), district de Anlong Veng (អន្លង់វែង), province de Oddor Meanchey (ឧត្តរមានជ័យ).

Nous, CHAY Chandaravan (ហាយ ច័ន្ទតារាវណ្ណ) et Thomas KUEHNEL, enquêteurs auprès des Chambres extraordinaires, tels que désignés par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 24 juillet 2009,

VU la loi sur la création des Chambres extraordinaires du 27 octobre 2004,
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des Chambres extraordinaires,

Assistés par NIL Samorn (នីល សាម៉ុន), interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin CHHAOM Sè (ឆោម សែ), dont les données d'identité sont les suivantes :

Le soussigné CHHAOM Sè, pas de surnom, âgé de 49 ans, est né dans le village de Dei Krahorm (ដើក្រហម), commune de Prey Rom Deng (ប្រៃរំដេង), district de Kirivong (កិរីវង់), province de Takeo (តាកែវ). Il est de nationalité khmère et il exerce

actuellement la profession d'agriculteur. Il est également le directeur de l'association des anciens combattants du district de Anlong Veng. Son père, CHHAOM Som (ឆោម សំ), est décédé, et sa mère, KIM Morn (គីម ម៉ុន), est décédée. De nos jours, il est domicilié dans le village de Lom Torng Thmey, commune de Lom Torng, district de Anlong Veng, province de Oddor Meanchey. Il est marié à ORN Sopheap (អ័ន សុភាព), qui est toujours en vie, et il est père de quatre enfants.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
 - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
 - Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire en langues étrangères.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

Questions (Q)-réponses (R) :

Q : Le deux novembre de l'année deux mille neuf, vous avez répondu en mettant en lumière qu'en dehors du Centre de Sécurité de O Kansèng (អូរ កង្សែង), vous aviez connaissance de l'existence d'autres Centres de Sécurité, comment se fait-il que vous soyez au courant de ce fait ?

R 1 : Le Centre de Sécurité de O Kansèng était un centre de détention qui gérait les prisonniers qui étaient des soldats considérés comme problématiques. Étaient considérés comme tels, par exemple, les soldats qui avaient un caractère indiscipliné, ceux qui ne respectaient pas les ordres, ceux qui se comportaient en contradiction avec la discipline de l'armée. Après, au cours de l'année 1978, on a commencé à arrêter les prisonniers qui appartenaient à la catégorie des ouvriers, des syndicalistes, et des habitants de la région 101, puis on les a envoyés au centre de détention de O Kansèng. Dans la province de Rattanakiri, il y avait trois régions, c'était la région 101, la région 102 et la région 107. Par conséquent, les prisonniers de la région 102 et de la 107 sont sans doute mis en détention dans les Centres de Sécurité de leur région, parce que je ne les ai pas vus se faire envoyer au Centre de Sécurité de O Kansèng, comme cela était le cas des habitants de la région 101. Là, c'est mon point de vue.

D'ailleurs, la hiérarchie ne nous a pas informés sur le problème des Centres de Sécurité de chaque région, parce que c'était une affaire qui regardait

uniquement l'administration de la zone. Moi, j'étais au courant des affaires de l'armée, seulement.

Q : Vous avez dit dans une interview en date du 2 novembre 2009 que la création du Centre de Sécurité de O Kansèng a été sans doute une initiative à la fois du Comité central et de la division. Quels étaient les éléments qui vous ont fait penser que c'était l'initiative du Comité central et de la division qui a précédé à la création du Centre de Sécurité de O Kansèng?

R 2 : C'est mon point de vue, tout simplement, parce qu'avant de faire une chose, la hiérarchie élaborait toujours un plan, au préalable. Lorsque ce Centre de Sécurité a été mis en place, *Ta Saroeun* (តាសារ៉េន) m'a convoqué, je me trouvais à la frontière à ce moment-là, pour que j'aie à diriger le Centre de rééducation de O Kansèng. Il m'a donné l'ordre de rassembler les soldats au caractère indiscipliné qui pouvaient exister dans chaque régiment, afin de les rééduquer. En effet, à l'époque, l'armée se trouvait dans une situation de confusion totale, et par ailleurs, on était en pleine période de purges. À ce moment-là, je me suis posé des questions, et j'ai demandé à *Ta SO Saroeun* pourquoi il ne m'a pas autorisé à revenir à mon unité. Il a répondu que ce n'était pas la peine d'y retourner. Il m'a nommé à un autre poste, avec la mission de mettre en place le Centre de rééducation de O Kansèng. Je n'ai pas participé aux réunions avec les supérieurs qui ont concerné le projet de création de ce Centre de rééducation. Ils avaient déjà tout décidé, ce n'était qu'après qu'ils m'ont convoqué en me nommant comme responsable.

Q : Dans l'interview du trente et un octobre de l'année deux mille neuf, vous avez affirmé que la division 801 a été créée dans le cadre d'une assemblée générale du Parti, en septembre 1975. Pourriez-vous préciser les objectifs de cette assemblée générale? Quels étaient les dirigeants qui y ont participé? Est-ce que vous y avez participé, vous-même?

R 3 : L'assemblée générale a eu lieu au cours du mois de septembre 1975. Les soldats de toutes les divisions, à partir de l'échelon de commandant de division jusqu'à l'échelon de commandant de compagnie, ont participé à cette assemblée générale. En même temps qu'eux, j'ai moi aussi participé à la réunion, en qualité de commandant adjoint de la compagnie rattachée à la division 801. Aucun habitant n'a participé à l'assemblée générale. Ça n'a concerné que l'armée. Du côté de l'administration, il n'y avait que les chefs de villages et les chefs de régions. Les objectifs de cette assemblée générale étaient de parler de l'histoire de l'armée, d'informer sur le nouveau fonctionnement de l'armée, et en même temps, d'annoncer officiellement aux cadres la nomination des dirigeants dans le Comité central du Parti. Ce n'était pas une réunion qui est destinée à résoudre les affaires administratives. Ce jour-là, on a annoncé la création de la zone Spéciale composée de trois divisions ou trois brigades qui ont fusionné ensemble. Il s'agissait de la division ou brigade 801, de la division ou brigade 703 et de la division ou brigade 605. L'unité d'avant-garde (l'armée du Comité central) comportait au total douze divisions ou brigades. Il s'agissait d'une troupe qui se déplaçait dans le pays tout entier. L'armée de la zone restait de service dans sa zone. À la suite à cette assemblée générale, on a décidé d'envoyer la division ou

brigade 801 à la province de Rattanakiri (រតនគិរី). À l'époque, la division ou brigade 703 et la division ou brigade 605 sont parties dans les provinces, également, mais je ne sais pas dans quelles provinces exactement elles sont allées. Le chef de la zone Spéciale s'appelait VORN Vort (វ៉ែន វ៉ុត). Ceux qui ont participé à l'assemblée générale étaient : POL Pot (ប៉ុល ពត), NUON Chea (នួន ជា), CHEA Choeun (ជា ជឿន) alias *Ta Mok* (តា ម៉ុក), SON Sen (សុន សែន), KHIEU Samphan (ខៀវ សំផន), VORN Vet (វ៉ែន វេត), IENG Sary (អៀង សារី), IENG Thirith (អៀង ធីរិទ្ធ), HU Nim (ហ៊ុន នីម), THIOUNN Thioeun (ជួន ជឿន). À part eux, les chefs de zone qui y ont participé étaient : KOY Thuon (កុយ ធ្នូ) alias *Thuch* (ធុច), TOCH Phoeun (តូច ហៀន), *Ta Ya* (តា យ៉ា), ROS Nhim (រស់ ញឹម), CHENG An (ចេង អន) (venant du secteur de l'industrie), SAO Phim (សៅ ភឹម), NONG Suon (នង សួន) alias *Chey* (ជ័យ). Les membres du Comité central du Parti qui y ont participé étaient, au total, au nombre de vingt et une personnes.

Q : Au cours de l'assemblée générale, quelles étaient les personnes qui ont fait un discours?

R 4 : Tous les commandants de divisions ont prononcé des discours, comme CHAN Chakrey (ចាន់ ចក្រី) et d'autres personnes encore. SON Sen, ministre de la Défense nationale, qui a organisé cette assemblée générale, a fait une longue allocution, et à la fin, c'était POL Pot qui s'est exprimé. Quant à KHIEU Samphan, il a parlé très brièvement. En général, ces discours ne faisaient que présenter les impressions des locuteurs. Cependant, je n'ai plus aucun souvenir de ce que c'était que leur contenu.

Q : Vous avez dit que le Centre de Sécurité de O Kansèng a été mis en place au moment de l'émergence d'un mouvement des ennemis internes et que cela correspondait aussi à une période de confusion totale dans les rangs de l'armée. Comment se fait-il que vous connaissiez l'existence des ennemis internes?

R 5 : Je l'ai su, parce que j'ai participé à une réunion d'information avec *Ta Saroeun*, commandant de division ou de brigade. À cette réunion, les cadres venant de toutes les unités auprès de la division ou de la brigade ont participé, également. Dans cette réunion, *Ta Saroeun* a parlé de la situation de notre camp et de celle des ennemis, dans le pays tout entier, ainsi que des activités des ennemis internes. Il nous a demandé de proposer un plan d'observation des activités des ennemis internes. La réunion a eu lieu une fois tous les six mois, et de façon tout à fait régulière. *Ta Ya*, qui était le chef de la zone Nord Est, n'y a pas participé, parce que la réunion s'est déroulée au sein de la division ou brigade.

Q : Vous avez insisté sur le fait que les prisonniers, qui étaient en fait des combattants qui ont été arrêtés au sein des unités de la division ou brigade 801 et qui ont été mis en détention dans le Centre de Sécurité de O Kansèng, ont souvent été dénoncés dans les procès-verbaux d'aveux qui provenaient de Phnom Penh. Est-ce que vous pourriez nous expliquer quels étaient ces procès-verbaux d'aveux en question ? De quelle façon ont-ils été envoyés jusqu'à votre Centre ? De quel endroit ces aveux de dénonciation ont-ils été envoyés ? Et de quelle façon vous les avez transportés ?

R 6 : Les procès-verbaux d'aveux provenaient de Phnom Penh. Il s'agissait de dépositions de prisonniers qui ont été interrogés à Phnom Penh et qui ont dénoncé des soldats rattachés au bataillon 3, qui était une nouvelle unité et qui a été fusionnée avec la division ou brigade 801. Ces dépositions étaient des aveux qui ont dénoncé quatre ou cinq soldats de la division ou brigade 801. J'ai eu l'occasion de lire et de voir ces procès-verbaux d'aveux envoyés de Phnom Penh, également. Il y avait trois ou quatre procès-verbaux d'aveux. Ces aveux ont été annotés avec le stylo à encre rouge, disant que [les prisonniers] étaient des réseaux d'agents et qu'il fallait examiner ces noms-ci ou ces noms-là et préciser leurs antécédents et leurs activités. Ces annotations figuraient sur les dépositions qui ont été faites à Phnom Penh. Ces dépositions n'ont pas été envoyées à mon Centre de Sécurité, tout de suite. Elles ont été envoyées tout d'abord au commandant de la division ou brigade *Ta* SO Saroeun, et puis envoyées à l'unité du prisonnier en question. Là, l'unité procédait à l'arrestation de ce prisonnier et l'envoyait au Centre de Sécurité de O Kansèng. Lorsque les prisonniers arrivaient au Centre de Sécurité de O Kansèng, j'ai remarqué qu'ils venaient toujours accompagnés de leurs dépositions. Pour cette raison, je savais dès lors que ces dépositions venaient de Phnom Penh grâce à la division ou brigade qui m'a informé dans ce sens. Il est arrivé que le messenger de *Ta* Saroeun lui-même vienne livrer ces dépositions. Et quelques fois, *Ta* Saroeun m'a convoqué pour en discuter dans une réunion avec lui. Il m'a alors recommandé d'examiner l'authenticité des accusations portées sur les personnes qui ont été dénoncées. Les prisonniers que nous avons examinés et qui ne répondaient pas aux accusations portées dans les aveux de dénonciation, et si nous parvenions à les rééduquer, ils pouvaient être libérés. Les prisonniers qui ont été véritablement mis en cause par les aveux de dénonciation, ceux-là sont mis en détention dans une cellule. Je ne suis pas en mesure de dire qui étaient les auteurs des dépositions que j'ai reçues.

Q : Est-ce que vous connaissez le nommé KEO Saroeun (កែវ សារឿន)?

R 7 : KEO Saroeun était le commandant du régiment 81, rattaché à la division ou brigade 801. Il se situait au troisième rang dans le comité de la division ou brigade 801. Il a disparu au cours de l'année 1977, lorsqu'il a été convoqué à Phnom Penh. Après cela, il n'est jamais revenu. J'étais au courant de cette histoire parce qu'on a organisé une réunion d'information dans laquelle on a annoncé qu'il a été sacqué et muté à Phnom Penh.

Q : *Ta* Ren (តា រ៉េន), quelle était sa fonction à l'époque?

R 8 : *Ta Ren* était le commandant du régiment 83, auprès de la division ou brigade 801. Par la suite, il a été affecté à l'État Major, à Phnom Penh, pour servir comme expert là-bas, pendant une période. Après, je l'ai vu revenir pour travailler comme commandant de la division ou brigade 801. À ce moment-là, nous avons suspecté qu'on a fait revenir *Ta Ren*, pour pouvoir le surveiller. *Ta Ren* n'a pas été arrêté. Il a continué à travailler en tant que commandant adjoint de la division ou brigade jusqu'au moment de la fuite devant les Vietnamiens.

Q : **D'après ce que nous savons, certains témoins ont dit que le nommé No (ណុ) était un interrogateur qui est venu de Phnom Penh pour travailler dans le Centre de Sécurité de O Kansèng. Est-ce que c'est vrai?**

R 9 : Cette histoire est tout à fait vraie. Il est effectivement venu à la fin de l'année 1978. Dans un premier temps, il est allé voir *Ta Saroeun*. Après, *SO Saroeun* lui a donné l'ordre de travailler dans mon Centre, en disant qu'il devait travailler et coopérer avec le nommé *Chhang* (ឆាង) pour suivre à la trace le déroulement des activités des prisonniers qui ont été mis en cause dans les aveux de dénonciation faits à Phnom Penh. Moi, j'étais le responsable du Centre de O Kansèng et j'ai fait tout mon possible pour faciliter les tâches, mais je n'ai pas participé aux interrogatoires. J'étais en charge de la direction générale. Je recevais les rapports et j'examinais les questions et les réponses des prisonniers qui ont été interrogés par *Chhang* et *No*. Le nommé *No* avait une lettre de recommandation faite à Phnom Penh, mais je ne me souviens plus de quelle unité elle est issue. Elle provenait sans doute de l'État Major général à Phnom Penh. Lorsqu'il est venu, il avait des procès-verbaux d'aveux avec lui. Le nommé *No* est venu travailler dans le Centre de Sécurité de O Kansèng pendant environ deux mois, avant de repartir. Il avait la mission de suivre à la trace et d'interroger les prisonniers qui sont mis en cause dans les dépositions de dénonciation faites à Phnom Penh. À ma connaissance, le nommé *No* a participé à l'interrogatoire de quatre prisonniers qui étaient des soldats de grade supérieur de la division ou brigade 801.

L'audition de témoin est suspendue à onze heures et quarante minutes, et a été reprise à quatorze heures et cinq minutes du même jour.

Q : **Est-ce que vous vous souvenez du nommé NGIN Van (ឆិន វ៉ាន់) qui était le commandant du bataillon 9, rattaché à la division ou brigade 801?**

R 10 : Je ne me souviens pas du nommé *Van* rattaché au bataillon 9, de la division ou brigade 801. Mais, il y avait une nommée *Van* qui était une combattante rattachée au bataillon 804.

Q : **Pourriez-vous raconter les histoires en rapport avec *Van*?**

R 11 : Je ne sais pas grand-chose à son propos. Mais ce qui est certain, c'est que cette combattante était la commandante du bataillon 804. Elle a donné l'assaut à Phnom Penh avec moi, également. Lorsque nous avons lancé cette offensive à Phnom Penh, cette femme a attaqué dans le même secteur que moi. Je n'ai jamais vu le procès-verbal de ses aveux.

Q : Est-ce que vous avez la possibilité de nous donner une estimation concernant le nombre de personnes de la division ou brigade 801 qui ont été arrêtées?

R 12 : Je n'en sais rien du tout. En effet, à partir de l'échelon du bataillon, je ne sais pas du tout à quels endroits on a arrêté et envoyé les gens, car je n'étais en charge que du niveau inférieur, à compter de la compagnie.

Q : Les douze brigades qui ont fusionné pour se constituer en une division du Comité central, quelles étaient ces brigades en question ?

R 13 : Je me souviens encore de quelques unes, mais pas de toutes. Il y avait par exemple la brigade 502 qui est pourvue d'une unité blindée et d'une unité d'artillerie. On comptait la brigade 310 qui était dans le Nord, et dont le commandant s'appelait SOM Oeun (សំ អឿន), la brigade 450 qui se trouvait également dans le Nord et qui est commandée par Suong (ស្ងួង). Il y avait la brigade 920, dans le Nord toujours, et dont le commandant s'appelait *Ta Chhin* (តា ឈិន) qui par la suite a été remplacé par *Ta San* (តា សាន). Je peux citer la brigade 417 (je n'ai pas retenu le nom de son commandant), la brigade 117 qui était sans doute celle de CHAN Chakrei (ចាន់ ចក្រី). Dans le Sud-Ouest, il y avait trois brigades, mais je n'ai pas retenu le numéro de ces brigades, alors que dans le Nord-Ouest, il n'y avait pas de brigades.

Q : Pourquoi la division ou brigade 11 et la division ou brigade 14 ont-elles fusionné ?

R 14 : C'est difficile à se prononcer là-dessus, parce qu'à l'époque, la division ou brigade 11 comportait beaucoup de forces, et elle préparait ses hommes dans la perspective de prendre d'assaut la ville de Phnom Penh, par la sortie de la division ou brigade 11. En revanche, la division ou brigade 14 ne possédait pas suffisamment de soldats. De ce fait, elle a intégré un certain nombre de soldats de la division ou brigade 11 dans son unité, mais la division ou brigade 11 est restée la même. Après la libération de Phnom Penh, la division ou brigade 14 a été fondue pour devenir la division ou brigade 801. La division ou brigade 11 est devenue la division ou brigade 605.

Q : Est-ce que vous connaissez KHAM My (ខាំ មី)?

R 15 : Je le connais. À l'époque, il était le chef du district de Andaung Meas (អណ្ណាង មាស), mais après, je ne sais pas où il est allé.

Q : Est-ce que vous connaissez KHAM Rieng (ខាំ រឿង)?

R 16 : KHAM Rieng, à l'époque, était le soldat qui travaillait avec *Ta Thoat* (តា ថាត់), au Quartier général de l'armée régionale de Stung Treng (ស្ទឹងត្រែង).

Q : Est-ce que vous connaissez le Centre de Sécurité de O Cheng (អូរចេង), du district de Kaun Mom (ក្បែរម៉ុំ)?

R 17 : Je ne peux pas vous répondre, parce que je ne l'ai pas vu de mes propres yeux.

Q : Vous avez dit qu'on a considéré votre Centre de Sécurité comme un lieu important, qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

R 18 : Après que les chefs de la zone Nord-Est ont été sacqués, les uns après les autres, *Ta San* est devenu le chef de la zone Nord-Est. Par conséquent, les prisonniers qui ont été arrêtés, devaient être envoyés au Centre de Sécurité de O Kansèng.

Q : À part le Centre de Sécurité de O Kansèng, tout autour de ce Centre, est-ce qu'il y avait d'autres Centres?

R 19 : Autour de ce Centre, il n'y avait pas d'autres Centres.

Q : Dans votre Centre, combien de personnes faisaient partie du personnel ?

R 20 : Le personnel qui travaillait dans mon Centre de Sécurité, était au nombre de douze personnes, au total.

Q : Est-ce que vous pourriez nous raconter les faits liés aux arrestations de la minorité ethnique Jaraï (ចារ៉ាយ), et à leur envoi à votre Centre?

R 21 : Dans un premier temps, on les a transportés en voiture à mon Centre de Sécurité. Les Jaraï étaient très nombreux. Par conséquent, il n'y avait pas suffisamment de maisons pour les loger. Les soldats qui les ont escortés jusqu'à mon Centre, c'étaient ceux-là même qui ont exécuté les Jaraï, de leurs propres mains. Ce n'était pas mon unité de sécurité qui les a tués. Ces prisonniers ont été tués et enterrés dans des cratères de B[-52], sur le flanc de la montagne de Phnom Svay (ភ្នំស្វាយ) dans la partie ouest, au nord-ouest de la route nationale.

Q : Quel était la distance qui séparait le lieu d'exécution des fosses de O Kansèng?

R 22 : La distance était de cinquante mètres, environ.

Q : À part l'assemblée générale de novembre 1975, est-ce que vous avez participé à d'autres réunions à Phnom Penh?

R 23 : Je n'ai plus participé à une quelconque réunion à Phnom Penh, parce que je n'avais pas de raison qui pouvait motiver ma présence, là-bas.

Q : Nous voudrions joindre à ce procès-verbal la carte du Centre de Sécurité de O Kansèng que vous avez dessinée, est-ce que vous êtes d'accord?

R 24 : Oui, je suis d'accord.

Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Fin de l'audition : de la même date, à quinze heures et cinquante-cinq minutes.

Lecture du procès-verbal lui été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature.

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Le témoin
(Empreinte digitale)

CHHAOM Sè

L'interprète
(Signature)

Les enquêteurs
(Signatures)